



Problèmes suite achat moto d'occasion

Par **chevrolet_old**, le **14/06/2007** à **13:34**

Bonjour,

Suite à l'achat d'un véhicule moto d'occasion courant mai 2007, je me suis rendu chez un concessionnaire BMW pour un contrôle du freinage avant qui s'est mis à faire un bruit de casserole. Le concessionnaire m'a indiqué que les plaquettes étaient HS, elles attaquaient le disque, j'ai effectué la réparation facture de 100 €. Il a découvert que le compteur n'était pas d'origine donc que le kilométrage était incertain, que l'ABS était à changer (devis de 1440 €) que la fonction anti basculement du guidon avait disparue (devis à faire) dangereux en cas de freinage d'urgence (sans ABS !!), il m'a annoncé que les durites de freinage étaient à changer car gonflage et fuite. Sur ce j'ai envoyé un mail au vendeur dans l'optique d'un arrangement à l'amiable pour lui demander de se rendre avec moi chez le concessionnaire pour effectuer les devis correspondant qu'il devra payer ou sinon annuler la vente pour récupérer le montant de la moto, le prix de la carte grise, la facture pour les freins et éventuellement l'assurance. Je n'ai pour l'instant aucune réponse de sa part. Pouvez-vous me conseiller sur le processus le plus adapté pour mon cas. En vous remerciant de votre aide. Cordialement.

Philippe Chevrolet

Par **Jurigaby**, le **14/06/2007** à **19:46**

Bonjour.

Vous avez bien agi.

Je crains maintenant que la prochaine étape ne vous conduise devant les tribunaux.

Pour cela, vous pouvez saisir le Juge de proximité du lieu ou le contrat de vente a été conclu. Il vous suffit de remplir une déclaration au greffe de ce tribunal pour assigner votre adversaire en justice en fondant votre action sur les articles 1643 et s/ du code civil.

Par **chevrolet_old**, le **15/06/2007** à **12:10**

Merci de votre aide
Cordialement.
P.Chevrolet